Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und

Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du

génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 45 (1947)

Heft: 12

Rubrik: Kleine Mitteilung

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Kleine Mitteilung

A l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne

M. le professeur Ansermet ayant demandé d'être déchargé d'une partie de son enseignement et ensuite d'en être libéré titalement pour raisons de santé, M. le professeur Bachmann, dont l'accession à l'École a été annoncée dans la présente Revue (voir nº 8 du 13 août 1946), a été chargé de l'enseignement des disciplines suivantes: géodésie, astronomie de position, photogrammétrie, théorie des erreurs et calcul technique. Dès lors, l'état de santé de M. le professeur Ansermet s'étant heureusement amélioré, il lui a été confié un cours d'une heure par semaine au semestre d'hiver sur la triangulation, notamment en ce qui concerne la partie technique et mathématique de cette branche. En outre, M. Albert Jaquet, ingénieur et géomètre officiel, a remplacé, comme assistant, M. Rapaz, également ingénieur et géomètre officiel.

Nous exprimons à M. Jaquet nos félicitations et nous disons à M. Rapaz nos remerciements pour sa précieuse collaboration.

En qualité d'assistant de M. le professeur Bachmann et du soussigné, M. Jaquet s'occupera principalement des exercices de théorie des erreurs, des exercices et de la campagne de mensuration cadastrale. Il est aussi désigné comme chef de travaux pour l'enseignement du dessin de plans et cartes.

Qu'il nous soit permis, à ce sujet, d'insister tout spécialement sur le côté graphique de la profession de géomètre. Nous sommes en effet obligé de constater que, d'une manière générale, le dessin des plans et cartes et les écritures ne sont pas suffisamment soignés.

Or, comment un géomètre serait-il en mesure de former son personnel dans cette direction s'il n'a lui-même aucune idée précise de la qualité d'un dessin?

Et pourtant, professeurs et assistants se donnent beaucoup de peine pour inculquer aux futurs géomètres les connaissances nécessaires se rapportant à «l'art professionel».

La plupart de nos anciens plans cadastraux encore en vigueur actuellement sont d'une bienfacture remarquable tant au point de vue de l'exactitude que du dessin proprement dit.

N'oublions pas que le plan cadastral est une œuvre permanente et ne revêt pas un caractère temporaire tels que, par exemple, des plans destinés à la réalisation de projets techniques.

Un bon plan cadastral inspirera confiance et les administrations qui détiennent ce document auront toujours plaisir à le consulter et à le conserver comme témoin de l'histoire du pays.

Apportons ainsi à la partie graphique de notre profession tout l'intérêt qui lui est dû, mettant en pratique ce précepte, souvent oublié, que «tout ce qui est fait mérite d'être bien fait».

Ls. H.